

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 31 MARS 2011**

Le Conseil Municipal de la commune de Bagnols s'est réuni sous la présidence de Monsieur François GODDE, Maire, légalement convoqué le 10 mars 2011

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES**

MM. CAMACHO et FADY

Mme SONNERY

Mme CARRON V, MM DUMAS ROBIN GAUDET DIT TRAFIT DURET TRONCY

**EXCUSE** Mme GRILLOT

**ABSENTS** Mme LEROUX M. CARRON

M. PIEMONTESE, Trésorier des Finances Publiques, est présent à cette séance.

**1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2010 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	239 614.75	510 506.05
FONCTIONNEMENT	384 219.47	600 019.15
TOTAL (réalisations + reports)	623 834.22	1 110 525.20

Monsieur François GODDE se retire, afin que puisse s'effectuer le vote du Compte Administratif 2010.

M. Michel CAMACHO est élu président pour le vote du Compte Administratif 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'UNANIMITE le Compte Administratif 2010

**2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010**

M. PIEMONTESE présente le Compte de Gestion 2010 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	239 614.75	510 506.05
FONCTIONNEMENT	384 219.47	600 019.15
TOTAL (réalisations + reports)	623 834.22	1 110 525.20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le Compte de Gestion 2010.

**3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2011 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 004 014.56	1 004 014.56
FONCTIONNEMENT	529 948.68	529 948.68
TOTAL (réalisations + reports)	1 533 963.24	1 533 963.24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2011 à L'UNANIMITE

#### **4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de porter les taux 2011 :

Taxe d'habitation : 14.36 %

Taxe foncière (bâti) : 16.39 %

Taxe foncière (non bâti) : 24.89 %

#### **5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2010**

Le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITE l'affectation de l'exercice 2010 de fonctionnement soit 120 000 € au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2011

#### **QUESTIONS DIVERSES**

SYDER le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de budgétiser les dépenses du SYDER qui s'élèvent à un montant de 11 140.18 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'augmentation du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique 2è Classe de 30 Heures à 35 Heures

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la Réforme Territoriale faisant l'objet de la loi du 16 décembre 2010 et notamment ses articles 35 à 37 et 53 à 56 visant le développement et la simplification de l'intercommunalité Le renforcement de l'intercommunalité doit se faire notamment au moyen du schéma départemental de la coopération intercommunale, qui doit être réalisé avant le 31 décembre 2011.

En vertu de l'article L 5210.1.1 II du CGCT, le schéma prévoit les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI.

Afin d'anticiper cette rationalisation, la Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt souhaite un rapprochement avec les Communautés de Communes de : BEAUJOLAIS SAONE PIERRES DOREES – BEAUJOLAIS VAL D'AZERGUES – MONT D'OR AZERGUES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE, émet un avis favorable à ce rapprochement.

A la demande des Membres du Conseil Municipal, la désignation d'un délégué titulaire au SAVA et au SYNDICAT DES EAUX sera effectuée lors du conseil municipal du mois d'avril

M. DURET Gérard est nommé référent sécurité routière

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de ses délégations, un bail à ferme a été rédigé au bénéfice de M. CARRON Daniel pour les fermages laissés libres à l'automne 2010 par Mme GUTTY Pascale et M. GONNARD Jean-Michel.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30